

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 19 mai 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 30 mai 2017

Préfecture des Deux-Sèvres

02 JUIN 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 29 mai 2017

ORGANISATION DE L'ESPACE – APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE PRAHECQ

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE

Titulaires absents avant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Carole BRUNETEAU à Dominique SIX, Christelle CHASSAGNE à Anne-Lydie HOLTZ, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Romain DUPEYROU à Florent SIMMONET, Marie-Chantal GARENNE à Alain BAUDIN, Alain GRIPPON à Rose-Marie NIETO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jeanine BARBOTIN, Michel PANIER à René PACAULT, Eric PERSAIS à Yvonne VACKER, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-Martial FREDON par Pascaline MICHELET

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Alain CHAUFFIER, Gérard GIBAULT, Dominique JEUFFRAULT, Michel PAILLEY, Sebastien PARTHENAY, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Marcel MOINARD, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Anne-Lydie HOLTZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 29 MAI 2017****ORGANISATION DE L'ESPACE – APPROBATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) DE PRAHECQ**

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.123-9 et R.123-18 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 20 novembre 2015 relatifs à la prise de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » effective au 1er décembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral de modification statutaire en date du 23 décembre 2016 portant modification des statuts de la CAN au 1er janvier 2017 ;

Vu l'approbation du Plan d'Occupation des Sols (POS) par délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 1978, révisé le 22 août 2000 (révision n°1), modifié le 19 février 2003 (modification n°1), modifié le 3 novembre 2005 (modification n°2), révisé le 3 novembre 2005 (révision n°2) et révisé le 3 novembre 2005 (révision n°3),

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Prahecq en date du 15 janvier 2009, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Prahecq, en date du 21 octobre 2014, prenant acte du débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Prahecq en date du 24 mars 2016 donnant un avis favorable au projet, demandant à la CAN de poursuivre la procédure engagée de révision du POS en PLU (L.153-9) ;

Vu la délibération du 30 mai 2016 portant bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU de Prahecq ;

Vu la délibération du 21 novembre 2016, portant dérogation au principe d'urbanisation limitée dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme de Prahecq ;

Vu la décision n°E16000145/86 en date du 22 août 2016, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers désignant Monsieur William PAULET en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Michel LICHOU en qualité de commissaire-enquêteur suppléant ;

Vu l'arrêté du Président de la CAN portant organisation de l'enquête publique relative au projet de PLU de Prahecq daté du 27 septembre 2016 ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions (avis favorable sans réserve) du commissaire-enquêteur en date du 23 décembre 2016 ;

Considérant l'état d'avancement de la procédure de révision de son Plan d'occupation des sols en Plan local d'urbanisme engagée par la commune de Prahecq et le travail déjà réalisé, la poursuite et l'achèvement de cette procédure par la Communauté d'Agglomération du Niortais, compétente depuis le 1er décembre 2015 en matière de « Plan Local d'Urbanisme », apparaissent opportuns ;

Considérant que les avis des personnes publiques associées joints au dossier d'enquête ainsi que les modifications demandées par le commissaire-enquêteur ont nécessité certaines corrections au projet de Plan local d'urbanisme sans que ces modifications ne remettent en cause l'économie générale du projet soumis à l'enquête.

Les modifications, autres que celles liées à la correction d'erreurs matérielles, concernent principalement les points suivants :

- Modification des zonages U et N ;
- Complétude du règlement des zones U, A, N, AU.
- Justification des choix de développement de la zone UE et modification de ce zonage en 1AUE (ouverture d'urbanisation conditionnée à la réalisation d'une étude d'incidence Natura 2000) ;
- Actualisation du rapport de présentation (documents-cadres et partie environnementale) ;
- Complétude des annexes (sanitaires...) ;
- Prise en compte de la nouvelle codification du code de l'urbanisme ;
- Ajout d'un glossaire en introduction du rapport de présentation, pour une meilleure compréhension des acronymes.

L'ensemble des éléments de réponses aux observations émises dans le cadre de l'enquête publique (remarques des Personnes publiques associées, remarques du commissaire enquêteur, observations déposées lors de l'enquête publique) est annexé au projet de Plan local d'urbanisme.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais et en mairie de Prahecq pendant un mois,
- d'une mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du Code général des collectivités territoriales.

Chacune des formalités de publicité mentionne les lieux où le dossier pourra être consulté.

Ampliation de la présente délibération sera transmise au Préfet des Deux-Sèvres.

La délibération produira ses effets juridiques un mois après sa transmission au Préfet et l'accomplissement de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BILLY
Vice-Président Délégué

